Pinch'actuel

Journal de l'**AIP** No 52

Association des Intérêts de Pinchat juin 2016

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Eudes Gautrot, Sophie Colliex Monari, Gilbert Poujoulat et Stefano Moioli

Rédacteur en chef : Stefano Moioli

Le billet du Président

Zones Réservées : une atteinte aux droits des propriétaires

Le canton de Genève vient d'introduire une nouvelle classification sur son territoire : les Zones Réservées (ZR). L'une d'entre elles se situe à Pinchat. Concrètement, pendant cinq ans les propriétaires ont l'interdiction de demander des autorisations de construire. Ce laps de temps est utilisé par l'Etat pour décider de déclasser ou non, la zone villa en zone de densification supérieure. Comme le démontre la densification rapide du territoire de Pinchat, l'Etat n'avait nullement besoin d'imposer cette restriction des droits des propriétaires. La législation actuelle fonctionne très bien.

Le respect de la propriété privée est un droit fondamental ! En s'y attaquant le Conseiller d'Etat M. Hodgers s'engage sur une pente savonneuse.

A Pinchat, septante propriétaires sont concernés et dépités de ne pouvoir jouir en toute liberté de leur bien pendant 5 ans. L'AIP a déjà réagi lors de la mise à l'enquête publique de la ZR en envoyant ses observations à l'Etat. Vous trouverez dans ce numéro du Pinch'actuel la lettre avec nos observations.

Par la suite notre Association propose de coordonner les actions des propriétaires qui feront recours pour s'opposer aux conséquences des ZR sur leurs parcelles.

Nous publions aussi l'entretien que M. Walder, le Maire de Carouge, a accepté de nous accorder. Il aborde notamment les préoccupations des Pinchatois en matière de mobilité. C'est un sujet sensible et d'actualité. Dans quelques semaines le bureau en charge du plan d'aménagement du chemin de Pinchat rendra son étude sur les travaux nécessaires pour le passage d'un Bus à Haut Niveau de Service (BNHS). Nous serons très attentifs et veillerons à ce que nos demandes de maintien d'une piste cyclable, d'un chemin piétonnier et d'une allée arborée y figurent.

Vous pouvez suivre l'AIP sur notre site web www.aip-pinchat.ch, ainsi que sur notre nouvelle page Facebook de l'Association des Intérêts de Pinchat.

Pinchat se transforme, l'AIP évolue mais certaines traditions perdurent : venez nombreux le 17 Juin à partir de 19 h dans le préau de l'école de Pinchat pour notre traditionnelle grillade d'été.

Jean-Eudes Gautrot

Président

104 ème Assemblée Générale de l'Association des Intérêts de Pinchat

Monsieur Jean-Eudes Gautrot, Président de l'AIP, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au Conseil Administratif de Veyrier in corpore : Monsieur le Maire Raymond Gavillet, Madame la Conseillère administrative Marylise Rostan et Madame la Conseillère administrative Sophie Lüthi. Il est à noter que les Conseillers adminstratifs de Carouge n'ont pu se joindre à nous en raison d'une mauvaise concordance de dates, en collision avec leur Conseil municipal. La partie statutaire est liquidée rapidement (comptes, élections, etc….) pour en venir rapidement aux trois présentations importantes de la soirée.

1. Présentation de la Police Municipale de Veyrier par son représentant, le Sgt J.-M. Meyer.

Le Sgt Meyer présente tout d'abord au tableau l'organigramme de la police, les quartiers de chaque agent et leurs fonctions. Il présente les quatre secteurs de la commune et plus particulièrement le secteur 4 qui concerne le plateau de Pinchat. L'îlotière responsable de Pinchat, Madame Ana Gonzalez, est en congé sabbatique jusqu'en janvier 2017 et est remplacée cette année par le caporal Edouard Sauthier. Monsieur Meyer rappelle le rôle de la police de proximité et les tâches y relatives. Il informe qu'il y a eu 500 à 600 appels d'habitants en 2015 et qu'ils se sont plus particulièrement occupés d'une centaine de personnes âgées (visites, encadrement, etc..). Il mentionne quelques autres tâches spécifiques : secrétariat, gestion des amendes, main courante, courrier, gestion des parkings et tags. Il souligne l'importance du plan vacances, à savoir que les habitants prennent l'habitude d'annoncer leurs périodes de vacances. Monsieur Meyer rappelle quelques bons réflexes à avoir : signaler les voitures suspectes, repérer les signes cabalistiques laissés sur les barrières, fermer les stores la nuit, ne pas ouvrir la porte aux personnes que l'on ne connaît pas, signaler les maisons vides, les voisins en vacances.

Monsieur Meyer rappelle **qu'il ne faut pas hésiter à les appeler en cas de question. On ne les dérange jamais !!!**

Ouverture du secrétariat : de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
Ligne directe APM **022 899 1013** pendant les heures de service, e-mail: apm@veyrier.ch
Ligne directe en cas d'urgence **117** (police) ou **144** (malaise médical)

2. Rapport du Président

Le rapport du Président s'articule autour des trois thèmes suivants : les Grands Esserts, la parcelle dite de l'Université et les zones réservées.

Les Grands Esserts
Le Président rappelle le travail important effectué par les trois associations, la problématique pour Pinchat étant essentiellement celle de la mobilité. Pour assurer le croisement sur le chemin de Pinchat du Bus à Haut Niveau de Service qui reliera les Grands Esserts à la gare CEVA du Pont Rouge, il faudra élargir la route.

Lors de la réunion avec l'Etat, la Direction Générale des Transports a annoncé qu'il ne serait pas possible de maintenir une allée d'arbres, le chemin piétonnier et la piste cyclable sans empiètter sur des parties privées.

Il est demandé que la commune prenne contact avec le propriétaire privé du terrain pour acquérir une bande de la parcelle pour replanter une allée d'arbres dans la partie Veyrite du chemin de Pinchat. L'AIP considère que la fluidité de la circulation du BHNS sur le chemin de Pinchat ne pourra pas se faire sans un aménagement du rondeau de Carouge.

La demande de l'Hospice Général d'accueillir presque 400 migrants sur le site des Grands Esserts bouscule l'accord patiemment élaboré entre l'Etat et la Commune de Veyrier, tout en ne permettant pas d'accueillir ces personnes dans de bonnes conditions d'intégration.

Parcelle de l'Université
Ce projet est piloté conjointement par la Fondation Immobilière de Carouge et l'Université de Genève. Pour mémoire, il s'agit de la construction de quatre cents appartements et de quatre cents logements pour étudiants. Le projet initial dit « Lilly » qui avait l'acquiescement de l'AIP a été abandonné au profit de logements pour étudiants côté Chemin Vert de gabarit R + 5 au lieu des R + 2 prévus intialement. La densité (1.8) est beaucoup plus importante que prévu. Nos demandes de concertations entre riverains et promoteurs n'ayant pas abouti, l'AIP va solliciter l'aide des autorités carougeoises.

Zones réservées (ZR)
L'Etat envisage de définir des ZR dont une se trouverait à l'est du chemin de Pinchat (y compris le chemin Jules Vuy), sur la partie carougeoise . Cette mesure accorde à l'Etat le droit de geler pendant 5 ans toute demande d'autorisation de construire dans la zone villas dite résevée, pour que l'état réfléchisse à un déclassement de zone. Les conséquences pour une parcelle d'être en ZR sont : un risque de déclassement, donc de densification et potentiellement de perte de valeur du terrain, ainsi qu'un droit de préemption de l'état en cas de déclassement. Les riverains et communes concernées ont leur mot à dire et ont la possibilité de s'opposer à cette manière de faire et se défendre contre cette atteinte à la propriété privée. Pour le Président, l'AIP doit s'opposer à toutes zones réservées sur le plateau de Pinchat.

3. <u>Présentation des Conseillers administratifs de Veyrier:</u>

Deux des trois conseillers administratifs étaient présents pour la première fois au sein de l'AIP et ont profité de l'occasion pour présenter leurs dicastères respectifs.

Monsieur Raymond Gavillet, Maire de Veyrier**,** se présente, et annonce ses dicastères : sport, aménagement, petite enfance, affaires sociales, culture, etc… Il évoque le nouveau plan directeur communal, qui pose la problématique de la densification ou dé-densification des zones villas. Concernant l'aménagement du territoire, M. Gavillet nous informe que le canton impose une zone de décharge située au Bois Marquet destinée aux matériaux inertes DCMI, donc non polluants. Ces matériaux proviennent essentiellement de produits d'excavation de futurs immeubles et bâtiments.

Madame Sophie Lüthi, Conseillère administrative de Veyrier, se présente et expose ses dicastères : la construction, les Grands Esserts, la voirie, le cimetière etc… Elle aborde la problématique de l'élargissement de la route de Pinchat. Concernant le dossier CEVA : les travaux de la sortie de secours viennent de débuter et vont durer environ une année.

La première pierre de la deuxième étape « Grand Salève » a officiellement été posée en avril 2016. Madame Lüthi revient sur les différentes étapes du dossier des Grands Esserts (PLQ Beauchamp, PLQ centre commercial, PLQ espaces publics – mandat d'études).

L'assemblée générale a été suivie par une verrée et le traditionnel buffet préparé par Clair-Bois Pinchat.

Sophie Colliex et Gilbert Poujoulat

Le Mont Salève et sa Maison

Les informations servant à rédiger cette chronique ont été recueillies à la **Maison du Salève**,
775 route de Mikerne, 74160 PRESILLY – France

La légende raconte que c'est Gargantua qui créa le Salève. Il avait décidé de creuser un grand trou pour aménager le lac Léman, et déversait la terre sur la rive gauche, créant ainsi une montagne. Les habitants de la région s'exclamaient « Eh, mais regarde donc comme ça lève ! » … C'est ainsi que la surprenante montagne qui domine notre région aurait reçu son nom. Cette image de Gargantua soulevant d'énormes pelletées de terre, entre deux gueuletons, est plutôt sympathique. Mais les nombreux scientifiques qui ont étudié la montagne, prétendent, eux, que le plissement du Salève se serait produit à la fin de la formation des Alpes. Ils assurent même qu'il y a plus de 100 millions d'années, à la place de cette montagne, il y avait la mer. Ils ont certainement raison, puisqu'au fil des balades, il n'est pas rare d'admirer des fossiles (de coquillages, de poissons) dans les rochers. Le Salève a été la providence de très nombreux biologistes et autres botanistes, depuis Horace-Benedict de Saussure au XVIIIème siècle. « On trouverait difficilement, dans le monde entier, une montagne quelconque que les botanistes aient plus étudiée, et sur laquelle ils aient plus écrit que sur le Salève (1)».

Bien que situé en France, le Salève est un élément permanent et indissociable des représentations de Genève, au même titre que le jet d'eau, ou le lac. L'histoire politique complexe et les découpages territoriaux successifs dans la région rendent cette montagne aussi chère au cœur des Savoyards qu'à celui des Genevois.

A partir du 19ème siècle, la montagne devient la promenade favorite de la bonne société genevoise. On vient y respirer le bon air pur et oublier l'espace de quelques heures la couche de brouillard accrochée au lac. Au fil de nos promenades dans le Salève, on marche sur les pas de personnages illustres, tels que Sissi, l'impératrice d'Autriche, le général Grant (président des Etats-Unis), Alphonse de Lamartine ou encore Lénine.

Un train à crémaillère voit le jour en 1893 entre Etrembières et Monnetier-Mornex; à l'époque la balade se poursuivait à dos d'âne. La ligne a perdu son attrait après la construction du téléphérique, inauguré en 1932, et surtout suite à la création de la route. A partir du 19ème siècle, de grandes carrières ont commencé à extraire de la montagne le matériau nécessaire aux constructions de la région transfrontalière en plein développement. Des projets de réhabilitation ont été élaborés pour chercher à supprimer l'impact visuel désastreux. En 2034, le site devrait être complètement réhabilité. Aujourd'hui, les communes françaises entourant le Salève, réunies au sein du Syndicat Mixte du Salève, veillent à la préservation de cet espace naturel unique, aux portes d'une grande ville : plantations, gestion des alpages, aménagement de sentiers de randonnée, préservations des espaces naturels et des biotopes.

Au Moyen-Age (en 1170), à mi-chemin entre Genève et Annecy, la Chartreuse de Pomier, quatrième fondation de l'ordre de Saint Bruno, s'établit à Présilly. Installée dans un désert « à des fins de méditation, hors des turpitudes du siècle… ».

Mais aujourd'hui, les murs de l'ancienne Chartreuse abritent la Maison du Salève, qui propose, outre une exposition permanente passionnante sur le passé commun de Genève et de la Savoie au fil des aléas politiques, la géologie de la région, l'écologie, un très beau panorama, un site paisible, des places de jeux d'enfants, à quelques pas seulement de Veyrier.

L'AIP ne peut que vous encourager à vous y rendre, seul ou en famille, pour profiter de ce bel endroit. Le Salève ne fait-il pas partie du quotidien des Pinchatois ?

Sophie Colliex Monari

(1) John Bricquet, exposition permanente de la Maison du Salève

Développement Carouge-Est, les premières concrétisations ...

Cette réunion publique d'information s'est tenue le 27 janvier 2016 à la salle du Rondeau avec deux intervenants M. Nicolas WALDER, Conseiller administratif de Carouge et responsable du dicastère immobilier et mobilité, et Mme Pascale LORENZ, Directrice du Service de l'Urbanisme + quelques intervenants des différents bureaux d'architecte représentants les maîtres de l'ouvrage (MM Rossé pour VVR et Gonzales pour Losinger). Le secteur Carouge-Est s'étend de l'Arve à la Moraine entre la rue Ancienne-rue Vautier et l'Arve région Fontenette et concerne les habitants de la région de Pinchat qui sont intéressés par les axes de transports, la mobilité et les commerces de proximité à Carouge. De plus, un cheminement piétonnier reliera notre plateau à Carouge depuis l'EVE de Pinchat jusqu'aux bas des Moraines; nous en parlons à la fin de cet article. Le détail de cet important dossier peut être consulté sur le site surb@carouge.ch.

Les trois points suivants ont été développées au cours de la soirée: l'aménagement de la route de Veyrier entre la Fontenette et le pont du Val d'Arve, la construction de deux ilots d'habitations et la circulation vers Carouge.

FIDUCIA-INTERGEST S.A.
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

Comptabilité • Fiscalité • Révision

FIDUCIA-INTERGEST S.A.
Rue Joseph-Girard 24 • CH-1227 Carouge • Tél. +4122 310 55 00 • Fax +4122 310 55 02
www.fiducia-intergest.com • mail@fiducia-intergest.com

La route de Veyrier

Il s'agira d'une voie fortement arborisée comprenant deux larges trottoirs et une piste cyclable en site propre dans chaque sens. Il est rappelé qu'il s'agit d'une route à forte densité puisqu'on y dénombre pas loin de 20'000 véhicules/jour. Je vous recommande l'article de la TdG du 1er février, rubrique Genève-Communes, intitulé « Des arbres pour transfigurer la route de Veyrier ». Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes en coordination avec la fin du chantier CEVA. Le Conseil municipal de Carouge a accepté, à la quasi unanimité, un crédit de 16 millions pour ces aménagements.

Les Ilots d'habitations

A moyen terme, Carouge prévoit un doublement de ses activités professionnelles et de ses habitants dans cette région de Carouge-Est. Dans une 1ère phase, 2 îlots d'habitations sont prévus à très court terme. Il s'agit de l'îlot des Menuisiers (rue des Horlogers) et l'îlot Faubourg 1227 (ancien site Similor/Kugler). Ce premier îlot a la caractéristique d'être composé d'un quadrilatère de 4 immeubles avec en son milieu, un grand espace vert de l'ordre de 80mx80m dont la moitié sera en pleine terre. Ces îlots offriront de larges accès privés et publics et faciliteront grandement la mobilité douce dans tout ce secteur de Carouge-Est. Une crèche de 80 places et une ludothèque sont notamment prévues dans l'îlot des Menuisiers. A l'issue de ces trois phases successives, l'îlot des Menuisiers proposera 510 logements en HM, loyer libre ou PPE (1ère livraison en automne 2017). L'îlot Faubourg 1227 prévoit 106 logements (83 en PPE et 23 en Coopérative).

La circulation vers Carouge

La question des voies piétonnes et des pistes cyclables entre Carouge Est et le quartier de Carouge Sud a été évoquée. La commune entend favoriser la mobilité douce depuis le plateau de Pinchat vers le centre de Carouge afin de contribuer à limiter autant que possible l'engorgement automobile de la route de Drize et du chemin de Pinchat. Ainsi, un cheminement devrait bientôt voir le jour entre la rue du Tunnel et le chemin de Pinchat à travers le Clos de Pinchat en construction, de même qu'entre la crèche et la maison d'étudiants sur ce même chemin et le bas de la colline. Le Conseil municipal de Carouge devrait être prochainement saisi d'une demande de crédit allant dans ce sens.

A l'issue de cette présentation, les différents animateurs de la soirée ont répondu, avec beaucoup de patience et de précision aux nombreuses questions qui n'ont pas manqué d'être posées. Certaines critiques concernaient notamment l'architecture et le revêtement des façades de ces immeubles.

Personnellement, je trouve l'intégration de ces immeubles particulièrement réussie. Ce ne fut pas toujours le cas par le passé à Carouge et il suffit de voir les réalisations des barres d'immeubles du quartier de La Tambourine pour se rendre compte de ce qui arrive quand l'urbanisme n'a pas été suffisamment étudié en amont. Dans le cas précis, il faut donc plutôt se réjouir de l'excellent travail du Service de l'urbanisme de la ville de Carouge et la synergie bien comprise entre l'Etat de Genève, la ville de Carouge et les partenaires et propriétaires privés.

Puis comme d'habitude, la ville de Carouge a convié tous les participants, environ 180 personnes, à un excellent apéritif pour poursuivre les discussions dans la convivialité.

Gilbert Poujoulat

CLAIR BOIS
FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES
Envie d'offrir un objet unique ?
Chemin Henri-Baumgartner 5
1234 Vessy, Tél. : 022 827 89 00
laboiteacadeaux@clairbois.ch
Ouvert du lun. au ven. de 8h30 à 17h
La Boîte à cadeaux
BOUTIQUE DE CRÉATION ARTISANALE

La Zone Réservée prévue à Pinchat

Nous reproduisons in–extenso les observations faites par l'AIP le 28 avril 2016 à l'Office de l'urbanisme, direction du dévéloppement urbain, dans le cadre de l'enquête publique pour la création d'une Zone Réservée à Pinchat :

Enquête publique n° 1867
Projet de création d'une zone réservée n° 30028-544
Commune de Carouge

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, notre association souhaite vous adresser nos observations dans le cadre de l'affaire visée sous rubrique dans le délai imparti pour ce faire.

A titre liminaire, nous précisons d'ores et déjà que nous nous opposons formellement à l'adoption d'une zone réservée affectant le territoire de Pinchat.

Tout d'abord, il sied de rappeler que Monsieur le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a tenté de faire modifier le contenu de l'article 13B al. 2 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) par le projet de loi PL11411-A visant à prolonger le délai du refus conservatoire de 2 à 5 ans.

Le Grand Conseil, après une étude approfondie de sa Commission d'aménagement, a rejeté ce projet de loi en considérant notamment qu'il portait une atteinte trop grave aux droits de propriété et que partant, ni l'intérêt public, ni le principe de proportionnalité ne justifiait pareille atteinte. Nous vous renvoyons au rapport du Secrétariat du Grand Conseil du 15 mai 2015 attestant de ce qui précède.

Or, force est de constater que l'établissement d'une zone réservée vise exactement le même résultat, à savoir de bloquer, pendant 5 ans, tout projet de construction (sous réserve d'exceptions minimes) dans les zones villas concernées.

Cela étant, l'établissement de cette zone est clairement contraire à l'article 13B al. 2 LaLAT précité. Ainsi, l'article 10 du Règlement d'application de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RaLAT) ne saurait contrevenir à l'article 13B al. 2 LaLAT au vu du principe de la hiérarchie des normes.

Nous relevons aussi que l'établissement desdites zones constitue une violation inacceptable des droits de propriété, étant donné qu'il aura pour conséquence de bloquer tout projet de construction que nos membres pourraient avoir pendant 5 ans et fera perdre une valeur considérable à leurs parcelles.

C'est le lieu de préciser que l'établissement de cette zone réservée impactera également leur situation financière, étant donné que la banque auprès de laquelle ils ont contracté un prêt hypothécaire pourrait tenter de dévaluer leur bien immobilier au vu de l'établissement de cette zone.

Bien entendu, nous tiendrons l'Etat responsable dans pareille hypothèse et ne manquerons pas d'initier, par l'intermédiaire d'un avocat, une procédure en indemnisation. L'intérêt public visant la création de logements ne saurait aucunement justifier pareille atteinte à la garantie de la propriété prévue par la Constitution.

Concernant le territoire de Pinchat, nous constatons qu'il a subi depuis une dizaine d'année une très forte densification. Quartier de la Tambourine, construction de plusieurs immeubles sur le périmètre de Battelle, immeubles de la CIA au chemin de Pinchat, immeubles des vignes rouges route de Drize, construction des moraines au Rondeau de Carouge, et aussi la construction du CO de Drize. De plus, la Parcelle de l'Université située au chemin vert est un nouveau projet immobilier d'envergure à un stade d'étude avancé.

Tous ces projets se sont concrétisés en concertation entre les propriétaires et les associations dont l'AIP, sans qu'il soit nécessaire de créer une zone réservée.

La ville de Carouge dans son plan directeur prévoit de densifier davantage Pinchat. Les propriétaires de villa sont ouverts à la discussion, si on leur laisse la maîtrise du temps. Ils ne veulent pas que l'Etat leur impose par des méthodes brutales un calendrier et une dégradation de leur environnement.

La transformation rapide qu'a connue Pinchat démontre qu'il n'est nullement nécessaire de passer en force pour densifier. Plutôt que de vouloir construire toujours plus vite, la responsabilité de l'Etat aujourd'hui est d'investir dans la mobilité. En effet le Chemin de Pinchat, les routes de Troinex et Drizes sont déjà saturées aux heures de pointe. Le Rondeau de Carouge forme un goulot d'étranglement sur lequel viennent s'empiler bus et automobiles.

Le plan de mobilité du quartier des Grands Esserts à Veyrier, prévoit la mise en circulation d'un BHNS passant par le chemin de Pinchat. Ce chemin étroit et en pente n'est absolument pas adapté pour absorber davantage de circulation.

Il s'agit ici de nos toutes premières remarques visant à nous opposer fermement à l'adoption de la zone réservée susvisée.

Pour la suite de la procédure, nous avons pris la décision de nous regrouper et d'agir par toutes voies de droit utiles pour faire valoir nos droits.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Jean-Eudes Gautrot
Président de l'AIP

-Copies au Conseil Administratif de la ville de Carouge et
au Président du Conseil Municipal de la ville de Carouge

CEVA – Tunnel de Pinchat

En raison du manque de place dans ce numéro du Pinch'actuel, c'est dans celui de cet automne que vous sera présenté un article « de fonds » sur la sortie de secours actuellement en travaux à côté de l'école de La Tambourine et dont l'achèvement est prévu au printemps 2017. Dans l'intervalle, vous pouvez consulter le site **www.ceva.ch**

Les enfants de l'école de la Tambourine ont librement interprété leur vision de ces travaux.

L'Etat, lui, reste bien plus sobre dans sa propre représentation de ces mêmes travaux....

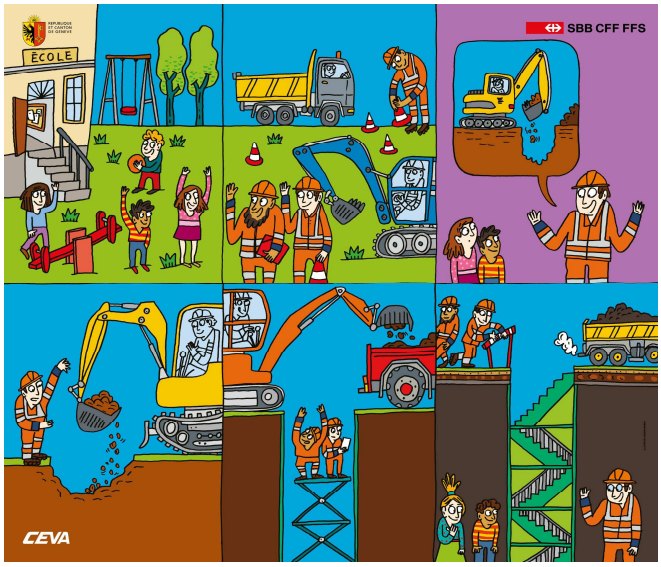

Café de la Réunion

Caroline Laporte-Alderson
& Patrick Laporte
2, chemin Sous-Balme - 1255 Veyrier

tél. 022 784 07 98
www.restaurant-reunion.ch
info@restaurant-reunion.ch
Fermé samedi à midi, dimanche et lundi

Entretien avec le Maire de Carouge

Nouveau Maire de Carouge depuis le 1er Juin 2016, M. Nicolas Walder en charge du dicastère de l'urbanisme, de la mobilité et des espaces verts, a accepté de nous accorder un entretien. Il connaît bien notre Association pour avoir participé très souvent à notre Assemblée Générale. Nous abordons avec lui les questions de mobilité et de protection de la zone villa, préoccupations majeures des habitants de Pinchat.

1) La mise en service d'une **nouvelle ligne de bus BHNS** (Bus à Haut Niveau de Service), va nécessiter un aménagement du chemin de Pinchat. A notre connaissance il ne sera pas possible d'avoir une voie continue dédiée au bus sur le chemin de Pinchat. Le BHNS zigzagant entre la voie de bus et la voie des autos ne provoquera-t-il pas des problèmes de circulation insurmontables sur ce chemin déjà saturé aux heures de pointe? D'autre part, sera-t-il possible de conserver une piste cyclable et un trottoir pour les piétons ?

Le chemin de Pinchat est en effet déjà saturé. Il va sans dire que la situation va empirer si rien n'est fait pour inciter les pendulaires à modifier leur comportement. Lorsque l'on sait que l'écrasante majorité des voitures n'a qu'un occupant, on comprend vite tout le potentiel que peut avoir par exemple le co-voiturage. Encore faudrait-il que le canton et les employeurs mettent en place de vraies incitations en ce sens. Mais le co-voiturage ne sera pas suffisant.

C'est pourquoi le transfert modal, soit le transfert sur les transports publics devrait être la priorité absolue comme c'est le cas dans l'ensemble des villes importantes d'Europe. Carouge soutient la mise en place d'une nouvelle ligne BHNS. Ceci étant dit, nous savons que le fait de bénéficier d'une voie continue en site propre dans les deux sens de circulation présente aujourd'hui des contraintes importantes, liées à la présence de végétation patrimoniale et du foncier. Sur Carouge, les endroits les plus problématiques semblent être en lien avec des propriétés privées. Le Canton qui pilote l'étude de faisabilité devra le cas échéant négocier avec ces propriétaires pour des cessions de terrains en bordure du chemin de Pinchat sous peine effectivement que le BHNS soit régulièrement bloqué aux heures de pointe.

Quant aux voies piétonnes et cyclables, la ville de Carouge les demande. Si la piste cyclable descendante sera sur la voie des TPG, les trottoirs devront eux être élargis et une piste cyclable sécurisée créée sur l'axe montant. A noter également que nous étudions plusieurs cheminements à travers les Moraines afin de relier à pied plus directement Pinchat au cœur du Vieux Carouge.

2) L'**aménagement du Rondeau de Carouge** est un véritable serpent de mer. Les habitants de Pinchat se demandent si ce n'est pas une politique délibérée des autorités carougeoises d'empiler les autos et bus à Pinchat en amont du Rondeau pour favoriser une fluidité de la circulation en ville de Carouge ?

La ville de Carouge dispose depuis 15 ans de plans pour réaménager le Rondeau. Ces projets ont été bloqués depuis tant d'années en raison du chantier CEVA qui nécessitait de conserver la boucle de rebroussement pour les trams que le projet du PAV qui était déterminant quant aux liaisons et trafic dans ce secteur.

Le PLQ PAV est aujourd'hui finalisé et la boucle des trams sera libérée en 2019. C'est pourquoi nous avons relancé les discussions avec le canton sur l'avenir du Rondeau. Nous prévoyons de lancer tout prochainement une étude quant aux possibilités de réguler au mieux la circulation sur ce périmètre. Nous en profiterons pour étudier la faisabilité de faire passer tout ou partie du trafic en tunnel. Quant aux feux de circulation, comme vous le savez, ce n'est pas la ville de Carouge mais bien le canton qui les coordonne.

Selon mes informations, sa stratégie au rondeau répond à un triple objectif : donner la priorité aux trams (déjà les plus lents de Suisse!), favoriser les flux pendulaires en organisant les feux de façon différente en fonction de l'affluence et éviter que les bouchons soient inutilement reportés dans les zones fortement habitées. La même stratégie est appliquée sur tous les axes cantonaux pénétrants.

3) Autre sujet de préoccupation : les **attaques contre la zone villa de Pinchat**. La création de Zones Reservées permet à l'Etat de geler pendant 5 ans toute demande d'autorisation de construire d'un propriétaire dans la zone villa. L'AIP considère que c'est une atteinte à la propriété privée et un abus de pouvoir de l'Etat. La ville de Carouge vat-elle s'opposer à la création des zones réservées prévues par l'Etat à Pinchat ?

La ville de Carouge s'était opposée au premier plan directeur cantonal qui prévoyait de déclasser les zones villas sur l'ensemble de notre commune. Heureusement, le canton a par la suite modifié sa position et intégré, dans la 2ème version, une diversité de développement sur notre territoire avec, pour certaines zones, la préservation de la zone villa. Sur cette base, une étude « stratégie d'aménagement carouge sud » a été développée conjointement par la Ville de Carouge et le canton. Il y est défini, secteur par secteur, quelle est la zone envisagée et le développement prévu. Cette étude vient d'être validée par le Conseil municipal de Carouge et nous attendons la confirmation du canton quant à son acceptation formelle. C'est sur la base de ce développement différencié que nous réagirons face à la décision du canton de créer des « zones réservées ». Pour nous, elles ne sont acceptables que dans les secteurs figurant dans notre étude comme appelés à être déclassés. Les zones villas qui sont préservées ne devraient pas connaître de restrictions en matière de développement et d'autorisations de construire si ce n'est le cadre légal applicable sur tout le canton.

4) La **construction de plusieurs immeubles** juste au-dessus du Rondeau n'est pas encore achevée, qu'un nouveau projet immobilier encore plus important va démarrer sur le champ situé au chemin Vert. On parle de 400 logements et autant de chambres d'étudiants. Est-ce la volonté de la ville de Carouge de transformer Pinchat en un quartier d'habitation dense et sans espaces verts ?

Les plans d'aménagement du secteur Pinchat-Tambourine prévoient bien des espaces Verts, dont l'actuelle parcelle « Rigafin » au niveau du chemin Jules Vuy, qui est appelée à rester en zone de verdure. La commune s'est aussi battue pour préserver des secteurs de villas ainsi que des couloirs de verdure sur ce périmètre dans le cadre de l'étude déjà citée. Toutefois, les parcelles sont quasi-totalement en mains privées. Certains propriétaires ne souhaitent pas développer leur parcelle, d'autres poussent pour y construire du logement. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui plusieurs immeubles à la Vigne Rouge et que d'autres sont en construction au bas du chemin de Pinchat.
Pour le chemin Vert, la parcelle a été déclassée en zone 3 depuis plusieurs années. La zone 3 exigeant un fort développement, sa transformation aujourd'hui ne devrait pas être une surprise. Historiquement, l'université voulait y construire des logements et des bâtiments d'activités. Suite à leur décision de concentrer leurs activités au Boulevard Carl Vogt, ils ont vendu la moitié de la parcelle à notre Fondation immobilière. Bien que publique, cette fondation est indépendante des autorités municipales. Par ailleurs, la Commune a prévu d'y inscrire des équipements sportifs et demandé, dans le cadre du concours, que des commerces de proximité y soient prévus. A noter que des rencontres entre les propriétaires de la parcelle et les riverains devraient avoir lieu tout prochainement.

La ville de Carouge ne souhaite pas particulièrement voir son territoire se densifier. Idéalement, on pourrait même imaginer de figer la situation actuelle qui ne fonctionne pas si mal. Et cerise sur le gâteau, ce serait aussi plus tranquille pour nous, les autorités ! Mais ce serait faire fi de la pression démographique liée à une croissance économique soutenue de notre canton et des impératifs de densification imposés par Berne afin de limiter l'impact sur les zones agricoles. Ces deux réalités confirmées par le vote massif des Genevois pour densifier plus fortement les zones à bâtir obligent les communes urbaines, proches du centre, à accepter de forts développements. Carouge n'y fait pas exception. Devant ces réalités et le besoin pour les Carougeoises et Carougeois de se loger, nous avons pris le parti d'accompagner ce développement du mieux possible en travaillant à conserver, voire améliorer, une qualité de vie maximale aux habitants et futurs habitants. Et les espaces Verts en font pleinement partie.

Entretien avec M. N. Walder réalisé par M. J.-E. Gautrot

La grillade de Pinchat est là !

Réservez le soir du vendredi 17 juin 2016

Le vendredi 17 juin aura lieu notre **grillade** annuelle qui tient lieu de fête de quartier et qui est ouverte à tous les habitants de Pinchat et des alentours.

Dès 18h30 venez partager un moment de convivialité avec vos voisins et vos amis. Grillades et autres mets sont au menu.

Comme chaque année, l'AIP organise cette fête dans le préau de l'école de Pinchat et elle remercie la Mairie pour la mise à disposition de cette structure.

N'hésitez pas à y participer nombreuses et nombreux !

Stefano Moioli

Le Journal de Veyrier fête ses vingt ans.

Vingt ans que le Journal de Veyrier partage avec nous les grands événements de la commune, encourage le sport et les jeunes talents, suit le déroulement des grands chantiers et les dossiers d'urbanisme, et promène son objectif dans nos quartiers.

Le Journal de Veyrier, créé en 1996 et géré par Corinne Martin-Jaquet est le seul journal communal sur tout le canton de Genève à être entièrement privé. L'exposition **"Journal de Veyrier vous regarde vivre depuis 20 ans"**qui lui a été consacrée à La Mansarde est désormais achevée, mais les habitants de la commune qui n'ont pu la découvrir (ou qui n'ont pas été en mesure de grimper les escaliers de la Mansarde), pourront encore admirer cette intéressante rétrospective de la vie quotidienne de Veyrier du 16 juillet au 14 août sur les murs de l'EMS des Châtaigniers (au chemin des Marais). C'est l'occasion de rappeler que les pages du journal sont à la disposition des Veyrites et des sociétés locales pour toutes leurs publications et informations.

Pour tout renseignement, il ne faut pas hésiter à contacter la rédaction : Journal de Veyrier : tél. 022 784 28 48, fax 022 784 09 85, e-mail journaldeveyrier@worldcom.ch

Sophie Colliex Monari

LE BARBIER
Coiffeur pour homme
Centre Commercial La Praille
Rez de chaussée
10 rte des Jeunes / Carouge
tél 022 301 75 35 / 36

Le comité de l'AIP:

Les reconnaissez vous ?

. . .

Et avec un peu d'aide ?

Christophe, Thierry, Valérie, Gilbert, Catherine, Marianne, Sophie, Jean-Eudes, Marc, Gabrielle, Stefano, Catherine et Ernest.

Vous pouvez vérifier sur **www.aip-pinchat.ch**

Association des Intérêts de Pinchat (AIP)

Cette association, indépendante de tout groupement économique, politique ou religieux, défend les intérêts des habitants du quartier de Pinchat et veille à protéger la qualité de son environnement.

Rejoignez-nous !
Plus nombreux, nous serons mieux entendus !

Pour ce faire, contactez:
Jgautrot@bluewin.ch

Cotisation: CHF 50.- par an.